



الهيئة الوطنية للمهندسين المعماريين  
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rabat, vendredi 20 mars 2020

### **Objet : Déclaration de solidarité Nationale du secteur du bâtiment et de l'immobilier face à la pandémie Covid-19.**

L'ensemble des intervenants du secteur du bâtiment et de l'immobilier publics et privés, avec toutes ses composantes:

- ✓ Le Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme de l'Habitat et de la Politique de la Ville ;
- ✓ Le Groupe Al Omrane ;
- ✓ L'Agence Nationale pour la rénovation urbaine et la réhabilitation des bâtiments menaçant ruine ;
- ✓ La Fédération des Agences Urbaines du Maroc Majal
- ✓ L'Ordre National des Architectes (CNOA),
- ✓ L'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes (ONIGT),
- ✓ La Fédération Nationale du Bâtiment et Travaux Publics (FNBTP),
- ✓ La Fédération des Matériaux de Construction (FMC)
- ✓ La Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers (FNPI)
- ✓ La Fédération Marocaine du Conseil et de l'ingénierie (FMCI)
- ✓ L'Association Professionnelle des Cimentiers (APC)
- ✓ L'Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers (UNPPI)

Déclarent leur mobilisation totale et solidaire face à la crise sanitaire mondiale qui touche notre Pays et s'engagent ensemble à une contribution citoyenne pour la lutte contre la pandémie COVID 19.

Dans ce contexte, les professionnels et les partenaires du secteur du bâtiment et de l'immobilier publics et privés s'engagent ensemble à accompagner les efforts déployés sous **la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'Assiste.**

La contribution des partenaires du secteur du bâtiment et de l'immobilier se concrétise par :

1. Expression de la volonté de maintenir les postes d'emploi actuels : Les partenaires du secteur expriment leur volonté à maintenir les employés actuellement en activité dans le secteur, et ce, dans les conditions stipulées par la deuxième réunion du comité de veille économique du 19 mars 2020 ce qui permettra de sauvegarder les postes d'emplois des travailleurs. D'autres mesures seront concertées pour le maintien de l'activité immobilière et la garantie de sa résilience après la crise pandémique.
2. Contribution au Fonds Spécial de Gestion de la Pandémie COVID 19 : L'ensemble des intervenants du secteur du bâtiment et de l'immobilier s'engagent à renforcer l'action citoyenne de lutte contre le COVID 19, en contribuant audit Fonds et ce, pour consolider l'élan national visant le soutien du secteur de la santé et participer à la réduction des impacts économiques de la crise sanitaire actuelle.
3. Renforcement de la sécurité sanitaire et de l'hygiène dans les espaces de travail : La lutte contre la pandémie COVID 19, passe essentiellement par le renforcement de l'hygiène et par l'application des gestes barrières dans le but de stopper la contamination entre les individus. Conscients de cet enjeu et réaffirmant leur engagement dans la préservation de la santé des travailleurs dans le bâtiment, les partenaires publics et privés veilleront minutieusement à l'application des mesures d'hygiène prescrites dans tous les espaces de travail, ainsi qu'à la sensibilisation régulière des travailleurs sur les bons gestes et mesures à adopter.

Aussi, les professionnels et les partenaires du secteur du bâtiment et de l'immobilier publics et privés saluent les décisions courageuses prises pour lutter contre la pandémie COVID19 et s'engagent ensemble à renforcer l'assistance et l'accompagnement des mesures préventives prises depuis le début de cette crise sanitaire.

Les signataires, de cette déclaration confirment leur mobilisation et leur mise à la disposition des pouvoirs publics pour toute utilité contributive à la protection des personnes et des biens et à participer aux efforts des différentes instances désignées dans cette lutte.

Notre engagement est total au service de notre pays et de nos concitoyens sous la conduite éclairée de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le Glorifie.**